

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 août 2021 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Mme Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière (en visioconférence)
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur, Service des ressources matérielles (Développement des infrastructures scolaires)
M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Josée Lepitre, directrice par intérim, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (en visioconférence)
M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles (en visioconférence)
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim, Service des ressources financières (en visioconférence)
Mme Catherine Benoît, coordonnatrice, Service des ressources éducatives (en visioconférence)

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

Mme Sylvia Vigneault, directrice, Service des ressources éducatives, volet
pédagonumérique (en visioconférence)

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 11.

01-CA-2021-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Simard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de compte de la directrice générale
 - 5.1.1. Décisions de la directrice générale pour la période se finissant le 13 août 2021
 - 5.1.2. Suivi du plan d'engagement vers la réussite – Grands projets
 - 5.1.3. Portefeuille de projets
6. Affaires découlant du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1. Adoption – Refonte des règles de fonctionnement du conseil d'administration
7. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Autorisation – Participation au regroupement d'achats du CAG relié à l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs
 - 8.2. Amendement de la résolution 87-CA-2020-2021 – Renouvellement du bail de location du 2525 Fernand-Lafontaine pour le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy
9. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

02-CA-2021-2022

ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITIONS DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE
13 AOUT 2021**

Mme Taillon présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 13 août 2021. Des questions sont posées et des réponses apportées.

SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS

Mme Taillon et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets, notamment dans le contexte de la rentrée scolaire, en plus de traiter des actions concrètes posées en lien avec la gestion de la COVID-19.

Des questions sont posées et des réponses sont données.

PORTEFEUILLE DE PROJETS

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

Dans le cadre du point « Suivi du plan d'engagement vers la réussite – Grands projets », M. Clermont présente les nouveaux indicateurs ajoutés au tableau de bord du PEVR.

Finalement, Mme Taillon présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

03-CA-2021-2022

DÉPÔT – REFONTE DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la résolution 75-CA-2020-2021 adoptée à la séance publique du 15 juin 2021 autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin à donner avis de son intention d'adopter, lors de la séance du 24 août 2021, le *Règlement établissant les Règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT que l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'avant son adoption, tout règlement doit avoir préalablement été transmis à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'un avis en ce sens a été transmis aux établissements le 23 juin 2021, mais qu'il serait préférable d'obtenir un délai additionnel afin de confirmer que l'avis a été transmis aux conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que l'adoption du *Règlement établissant les Règles de fonctionnement du conseil d'administration* peut être reportée au 5 octobre 2021 sans atteinte à l'intégrité de l'avis public publié le 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT les démarches qui seront effectuées par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications afin d'assurer une diffusion du projet de *Règlement établissant les Règles de fonctionnement du conseil d'administration* à chaque conseil d'établissement du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Caroline Kilsdonk

1° DE DÉPOSER la proposition relative à l'Adoption – refonte des règles de fonctionnement du conseil d'administration afin que l'étude de celle-ci soit reprise lors de la séance du 5 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

04-CA-2021-2022

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

**AUTORISATION – PARTICIPATION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DU
CAG RELIÉ À L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET
MONITEURS NEUFS**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire Marie-Victorin juge important de maintenir à jour les équipements de son parc informatique administratif et pédagogique en acquérant des équipements informatiques de pointe;

CONSIDÉRANT que le MEQ a mandaté le nouveau Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour nous offrir ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que le CAG invite le Centre de services scolaire Marie-Victorin à participer à l'appel d'offres lancé relatif à l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la période prévue du contrat 2021-7525-60 – Postes informatiques et moniteurs neufs est de vingt-quatre (24) mois, valide du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, incluant deux options de renouvellement de six (6) mois chacune;

CONSIDÉRANT que la dépense totale est estimée à 3 000 000 \$ avant taxes pour les postes informatiques et moniteurs neufs, soit environ 1 500 000 \$ annuellement compte tenu de la valeur moyenne du présent contrat;

CONSIDÉRANT que les montants consacrés à ce type de dépense requièrent généralement des approbations financières de la plus haute instance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau

1° QUE le conseil d'administration autorise la participation du Centre de services scolaire Marie-Victorin au regroupement d'achats offert par le CAG : 2021-7525-60 – Postes informatiques et moniteurs neufs dont la durée est de vingt-quatre mois, valide du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, incluant deux options de renouvellement de six mois chacune;

2° QUE le conseil d'administration autorise la direction du Service des technologies de l'information à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Mme Lyne Marcheterre, membre du conseil d'administration, se retire de la discussion et du vote concernant le point « Amendement de la résolution 87-CA-2020-2021 – Renouvellement du bail de location du 2525 Fernand-Lafontaine pour le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy » pour éviter toute apparence de situation de conflit d'intérêts. Elle quitte alors la rencontre.

05-CA-2021-2022

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 87-CA-2020-2021 –
RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU
2525 FERNAND-LAFONTAINE POUR LE CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 juin 2021, le conseil d'administration adoptait la résolution 87-CA-2020-2021, autorisant la convention de renouvellement du bail de location;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorise la direction générale à signer « la » convention de bail de l'immeuble situé au 2525 boulevard Fernand-Lafontaine à Longueuil pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est toujours pertinent de convenir, dans les meilleurs délais, d'une convention de renouvellement de bail pour l'immeuble situé au 2525 boulevard Fernand-Lafontaine à Longueuil;

CONSIDÉRANT que la convention de renouvellement de bail susmentionnée n'était pas disponible lors de l'adoption de la résolution 87-CA-2020-2021, et qu'en date de la présente résolution, la rédaction de l'entente était en voie d'être complétée;

CONSIDÉRANT la nécessité, dans ces circonstances, d'autoriser la directrice générale à conclure et signer une convention de renouvellement de bail à intervenir entre les parties, en autant que celle-ci soit substantiellement conforme aux conditions énoncées à la résolution 87-CA-2020-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et de la Formation professionnelle et éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

1° D'AMENDER la résolution 87-CA-2020-2021 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 30 juin 2021 afin de modifier les conclusions comme suit :

AUTORISER la conclusion d'une convention de renouvellement du bail entre le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) et le Fonds de placement immobilier Cominar en vertu duquel le CSS Marie-Victorin loue, pour une période additionnelle de cinq (5) années, soit du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027, au taux de 10 \$ le pied carré pour les trois (3) premières années et au taux de 10,50 \$ le pied carré pour les deux (2) années subséquentes, les locaux de l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine à Longueuil;

AUTORISER la directrice générale à signer une convention de renouvellement de bail substantiellement conforme au bail initial, sous réserve des conditions qui précèdent, avec le Fonds de placement immobilier Cominar.

Adoptée à l'unanimité

Mme Lyne Marcheterre réintègre la rencontre du conseil d'administration puisque la discussion et le vote concernant le point « Amendement de la résolution 87-CA-2020-2021 – Renouvellement du bail de location du 2525 Fernand-Lafontaine pour le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy » sont terminés.

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 48.

Présidence

Secrétaire générale